



## Betterave et néonicotinoïdes : un cas d'école pour la recherche publique

Suite à la fusion IRSTEA - INRA du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'INRAE travaille toute cette année sur l'élaboration de son schéma stratégique 2030.

Cette actualité est télescopée depuis juin par la question brûlante de l'éventuelle ré-autorisation des néonicotinoïdes pour traiter les semences de betterave sucrière. En effet, dans certaines régions du Bassin parisien, les cultures de betterave sucrière de cette année, dont la récolte commence en ce mois d'octobre, ont connu des dommages en raison de la jaunisse due à un virus véhiculé par un puceron. Au vu des pertes estimées, la Confédération Générale des Planteurs de Betterave et les industriels pressent le gouvernement de ré-autoriser pour 3 ans les poisons néonicotinoïdes interdits en France en 2018<sup>1</sup>. **Un vote à l'Assemblée Nationale le 6 octobre permet cette dérogation à la loi interdisant les néonicotinoïdes, « le temps de trouver et de diffuser des solutions alternatives auprès des agriculteurs »<sup>2</sup>.** Ce retour arrière signe la régression à la fois du droit de l'environnement et de la santé publique.

**Quel a été le rôle de l'INRAE dans la séquence ?** Dans un premier temps, les ministres de l'Agriculture et de la Transition écologique ont, comme à chaque crise, interpellé l'INRAE, pour donner, dans des délais très courts, les éléments de réponse afin d'éclairer un arbitrage gouvernemental sur une question à multiples entrées. Un plan de travail a été convenu entre l'INRAE, l'ITB et le Ministère de l'agriculture pour rechercher des alternatives<sup>3</sup>. Pendant ce temps, la procédure de nomination du futur PDG de l'INRAE est en cours, avec les auditions de l'unique candidat, Philippe Mauguin, à l'Assemblée Nationale en juillet puis au Sénat à l'automne. Et la question des néonicotinoïdes a été posée par les députés<sup>4</sup>.

**Pourquoi l'INRAE n'a-t-il pas mis en œuvre plus tôt des recherches de solutions agronomiques de remplacement des néonicotinoïdes, alors que leur interdiction, évoquée depuis 10 ans, est effective depuis 2018 ?** Par le plus grand des hasards, l'INRAE sort ces jours-ci un livre sur la betterave<sup>5</sup>, où l'on comprend que la stratégie est de conserver les systèmes de culture actuels et de trouver les variétés qui y sont adaptées. On pourrait au contraire rêver d'une recherche dans une perspective agroécologique, où l'on jouerait de l'effet de la biodiversité sur la réduction de la pression parasitaire : espaces semi naturels, hétérogénéité du paysage, diversité variétale etc... et rêver que le tripode Agriculture Alimentation Environnement revendiqué par l'INRAE se concrétise dans une appréhension globale de la place aujourd'hui démesurée du sucre ou des carburants dans nos modes de vie... La Direction Générale en parle, mais est-ce qu'on le fait vraiment, et surtout le fait-on suffisamment ? Aujourd'hui la betterave, et demain, quelle autre impasse ? Avec quelle (absence) de solution et quelle (nouvelle) dérogation ? On ne peut que constater malheureusement que bien peu d'éléments agronomiques sont encore disponibles pour tracer des pistes de refonte complète des systèmes de cultures, faute d'investissement anticipé dans ce domaine.

1 Par mise en application de la loi sur la biodiversité de 2016

2 C'est ainsi que sont présentées les choses par le site actu-environnement : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/Alternatives-neonicotinoides-betteraves-derogation-indemnisation-36141.php4>

3 <https://www.inrae.fr/actualites/alternatives-operationnelles-aux-neonicotinoides-contre-jaunisse-betterave-sucriere-plan-national-recherche-innovation-remis-au-ministre-julien-denormandie>

4 [http://videos.assemblee-nationale.fr/video.9418361\\_5f218edfd91a9.commission-des-affaires-economiques--m-philippe-mauguin-dont-la-nomination-aux-fonctions-de-presid-29-juillet-2020](http://videos.assemblee-nationale.fr/video.9418361_5f218edfd91a9.commission-des-affaires-economiques--m-philippe-mauguin-dont-la-nomination-aux-fonctions-de-presid-29-juillet-2020)

5 <https://www.quae.com/produit/1636/9782759231584/la-betterave-sucriere>

**Le conflit sur la ré-autorisation des néonicotinoïdes nous conduit à interroger le rôle et les missions du service public de recherche en agriculture, environnement et alimentation. La construction du schéma stratégique INRAE 2030 doit aborder de front la capacité de l'Institut à anticiper les recherches pour répondre aux questions qui traversent, inquiètent et parfois passionnent la société française.**

Début juin, SUD recherche EPST a adressé à tout le personnel une contribution à la réflexion sur les orientations de l'INRAE à horizon 2030<sup>6</sup>, dans un contexte de triple urgence climatique environnementale et sociale, qui nous a valu quelques retours des collègues.

Concernant la sortie des pesticides, lors des débats sur la sortie du glyphosate durant les États généraux de l'alimentation en 2017, SUD avait interpellé<sup>7</sup> publiquement la direction générale de l'INRA sur la responsabilité de l'institut dans l'anticipation des alternatives pour sortir des pesticides.

Il est utile d'analyser succinctement les implications de la recherche publique sur ce cas d'école que constituent les néonicotinoïdes, pour pointer quelques points positifs mais surtout des manques d'anticipation :

- Le diagnostic des dommages environnementaux des néonicotinoïdes initié par le CNRS il y a plus de 20 ans puis étayé par l'INRA et l'ensemble de la communauté scientifique dans le monde a bien établi la responsabilité de ces pesticides dans la disparition des insectes, et notamment des abeilles, sachant que les dangers des cinq matières actives concernées n'avaient pas été révélés lors de l'autorisation de mise sur le marché. La revue de la littérature<sup>8</sup> publiée par l'EFSA en février 2018 a conduit l'Union Européenne à interdire trois de ces produits en avril 2018<sup>9</sup>.
- La réalité des pertes de production associées à une limitation de l'usage des pesticides est (presque) toujours exagérée par les instituts techniques, sous l'influence de la FNSEA. FNSEA qui collabore étroitement avec l'industrie agrochimique, en visant une simple adaptation des systèmes de cultures actuels face aux impasses techniques de plus en plus nombreuses auxquelles ils sont confrontés. L'émergence de nouveaux systèmes de culture est ainsi tuée dans l'œuf. Cette situation de verrouillage explique l'échec du plan Ecophyto depuis son lancement en 2008, ainsi que l'a d'ailleurs décrypté l'INRAE<sup>10</sup>, jouant bien ici son rôle de service public indépendant des lobbies. Les objectifs ambitieux de réduction de l'utilisation de pesticides d'Ecophyto n'ont jamais été atteints faute de moyens et par l'opposition farouche du lobby agrochimique.
- A la fin du XXe siècle l'INRA a choisi le (presque) tout moléculaire en abandonnant la plupart de ses programmes d'amélioration des plantes cultivées, dont la betterave, sucrière et fourragère. Dans le même temps, la priorité était mise sur les plantes modèles, utiles en biologie fondamentale mais qui ne se cultivent ni ne se mangent. Par contre, elles ouvraient les portes de la connaissance sur l'obtention des OGM et aujourd'hui des NBT<sup>11</sup>. En 2020, dans le département Biologie et Amélioration des Plantes (plus de 1 100 personnes), il n'y a plus aucune expertise de terrain mobilisable sur la betterave. Faute de forces dédiées en agronomie, en pathologie et en zoologie, on n'est guère mieux armé dans les autres domaines. Les forces disponibles ne permettent pas de répondre à la question posée : le retrait des néonicotinoïdes condamne-t-il la culture de la betterave ?

---

6 <https://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article3366>

7 <https://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article2695>

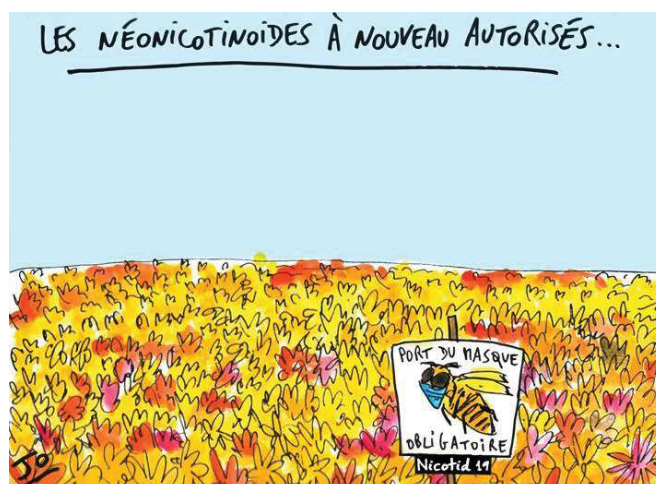
8 <https://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/180228>

9 [https://www.lemonde.fr/pollution/article/2018/04/26/l-europe-se-prononce-sur-l-interdiction-des-neonicotinoïdes\\_5291075\\_1652666.html](https://www.lemonde.fr/pollution/article/2018/04/26/l-europe-se-prononce-sur-l-interdiction-des-neonicotinoïdes_5291075_1652666.html)

10 <https://doi.org/10.1051/cagri/2017004>

11 <https://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article2717> NBT=New Breeding Technologies

**Les projets de recherche sélectionnés pour le Programme Prioritaire de Recherche « cultiver et protéger autrement » répondront-ils à la question de la durabilité d'une agriculture sans, ou avec moins, de pesticides ?** Répondre à cet enjeu suppose des recherches fondamentales en écologie sur le fonctionnement des agroécosystèmes mais aussi, et surtout, de mener des recherches finalisées en lien avec l'ensemble des acteurs des territoires, dont les agriculteurs, qui pour certains pratiquent le zéro pesticide depuis des années. Mais ce type de recherche finalisée est parfois difficile à faire entrer dans les critères « d'excellence scientifique » qui encadrent le fonctionnement contemporain de la recherche. Le culte de l'excellence scientifique, voué au dieu HCERES, excellence mesurée uniquement par les publications académiques de haut niveau, n'est-il pas antagoniste avec la réponse aux questions urgentes d'aujourd'hui ? Vue sous ce prisme, la course vers les nouveaux fronts de science n'éloigne-t-elle pas l'indispensable recherche académique de la résolution des questions agricoles et environnementales concrètes ?



L'INRA a été créé en 1946 pour la modernisation de la production agricole française puis a basculé sur l'appui au modèle productiviste avant d'en documenter les dommages. La transition agro-écologique sera le chantier de l'INRAE de 2020 à 2030. **Le schéma stratégique est très probablement la dernière occasion d'organiser le changement en levant un à un tous les verrous socio-techniques qui interdisent aujourd'hui un déploiement massif des alternatives agro-écologiques dans notre agriculture. Cela demande une réflexion collective pour rééquilibrer les moyens de la recherche en faveur de cette transition. Il en va de la perception par les citoyens contribuables de l'utilité sociale de la recherche publique, donc de l'avenir de l'INRAE.**

Dans ce contexte, la mobilisation contre le projet de Loi de Programmation de la Recherche (LPR) basé sur la compétition, au lieu de la coopération indispensable pour réussir cette transition, et sur la précarité, au lieu d'emplois stables pour le temps long, est une première nécessité.

Pour approfondir :

Stéphane Foucart « Et le monde devint silencieux : comment l'agrochimie a détruit les insectes », Seuil, 2019

France Culture, La méthode scientifique, « Néonicotinoïdes, le retour des tueurs d'abeilles », 14 septembre, <https://www.franceculture.fr/emissions/la-methode-scientifique/neonicotinoïdes-le-retour-des-tueurs-dabeilles>